

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2019

Date de convocation : 12 avril 2019

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : Mmes Nicole BOUSENDORFER, Joëlle LOEGEL, Martine DOMITAR, Doris RESCH, Monique LEGUILLON, Marie-Antoinette PHILIPP et MM., Fabrice MEYER, Simon HAMM, Antoine PERSPICACE, Joseph FURGAL, Martial SCHWARTZ, Martial SIMON.

Membres absents excusés : Mme Mireille SOULIER

Secrétaire de séance M. Antoine PERSPICACE

Le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et rappelle l'ordre du jour

- 1 Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2019
- 2 Construction de la nouvelle mairie : attribution des marchés
- 3 Divers
 - A) Entretien annuel du terrain de tennis
 - B) Entretien annuel du terrain de football
 - C) Maison d'Assistants Maternelles (MAM)
 - D) Forêt communal : travaux sylvicoles
 - E) Association : demande de subvention
 - F) MOTION DE SOUTIEN A L'ONF
 - G) Acquisition de terrain
 - H) Informations diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2019

- a) Le Conseil Municipal, désigne, par 13 voix pour, M Antoine PERSPICACE en tant que secrétaire de séance.
- b) Le Maire a donné lecture du procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 29 mars 2019 qui est accepté à l'unanimité.

2 – Construction de la nouvelle mairie : attribution des marchés

Le Maire informe que la commission d'appel d'offres et d'adjudication s'est réunie le 19 mars 2019 pour procéder à l'ouverture des plis parvenus suite à l'appel d'offres du 15 février 2019 concernant les travaux de construction de la nouvelle mairie :

7 plis pour le	lot 1	Désamiantage
5	lot 2	Démolition
4	lot 3	VRD
3	lot 4	Gros-œuvre
4	lot 5	Charpente/Couverture
2	lot 6	Menuiserie extérieure alu
8	lot 7	Isolation extérieure et enduit
4	lot 8	Plâtrerie/faux plafond
4	lot 9	Electricité
4	lot 10	CVC/plomberie-sanitaire
6	lot 11	Chape/carrelage
3	lot 12	Menuiserie intérieure
8	lot 13	Sol souple
4	lot 14	Peinture

Toutes les offres faites ont été vérifiées par le maître d'œuvre WMG Architecte et par la MATEC (Moselle Agence Technique).

Après négociations, les entreprises proposées pour effectuer les travaux sont :

lot 1	Désamiantage	GUNAY	7 600.00 € HT
lot 2	Démolition	IRION	29 339.00 € HT
lot 3	VRD	IRION	129 947.70 € HT
lot 4	Gros-œuvre	IRION	235 170.44 € HT
lot 5	Charpente/Couverture	CCM	68 255.93 € HT
lot 6	Menuiserie extérieure alu	SCHREINER	59 461.00 € HT
lot 7	Isolation extérieure et enduit	CM DEMIR	15 260.00 € HT
lot 8	Plâtrerie/faux plafond	MP BATIMENT	62 744.41 € HT
lot 9	Electricité	STARCK	41 115.30 € HT
lot 10	CVC/plomberie-sanitaire	Gabriel JEANNOT	78 304.50 € HT
lot 11	Chape/carrelage	NASSO CARRELAGE	21 783.10 € HT
lot 12	Menuiserie intérieure	Menuiserie BOUR	37 513.59 € HT
lot 13	Sol souple	RA ISOLATION	8 633.70 € HT
lot 14	Peinture	POISIGNON	<u>13 758.37 € HT</u>
		Total	808 887.04 € HT

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du procès-verbal d'ouverture des plis ainsi que de l'analyse des offres faite par le Cabinet WMG ARCHITECTE et la MATEC, par 12 voix pour et 1 abstention,

- considère que les entreprises sus citées présentent toutes les qualités requises et ont proposé le meilleur prix.
- décide de confier les travaux aux entreprises ci-dessus désignées.
- charge le Maire de la signature des marchés ainsi que de tous documents et pièces s'y rattachant.

3 – DIVERS

A) Entretien annuel du terrain de tennis

Le Maire soumet au Conseil, les prestations concernant l'entretien annuel du terrain de tennis extérieur en gazon synthétique.

Après délibération et études des différentes offres, le Conseil, à l'unanimité,

- accepte de faire réaliser les travaux d'entretien du terrain de tennis extérieur pour l'année 2019
- décide de retenir la proposition faite la société TECHNIGAZON d'Atton pour un montant de 680 € HT
- autorise le Maire à signer le devis correspondant

B) Entretien annuel du terrain de football

Le Maire soumet au Conseil, les prestations concernant l'entretien annuel du terrain de football engazonné qui se décompose comme suit :

- En mai/juin :
 - passage d'un carotteur hydraulique
 - regarnissage croisé de l'ensemble du terrain
 - réfection des devants de buts en semis
- En automne :
 - Décompactage à broches ou à lames vibrantes
 - fourniture et épandage de sable roulé lavé 0/4
- Plan de fertilisation
- Fertilisation annuelle en 3 passages

Après délibération et études des différentes offres, le Conseil, à l'unanimité,

- accepte de faire réaliser les travaux d'entretien du terrain de football pour l'année 2019
- décide de retenir la proposition faite la société TECHNIGAZON d'Atton pour un montant de 4 999.50 € HT
- autorise le Maire à signer le devis correspondant

C) Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Le Maire informe avoir été interpellé le 25 avril 2019 par Mmes PILIA et SCHMITT, assistantes maternelles à la MAM.

Ces dernières lui ont faits part des difficultés de trésorerie que rencontre l'association du Bonheur qui gère la MAM et sollicite de ce fait une aide de la part de la municipalité et en particulier sur le montant mensuel du loyer.

Actuellement, le loyer mensuel est de 576 € et l'acompte mensuel sur les charges est de 50 €.

Aussi pour éviter que cette maison d'assistantes maternelles, très appréciée par les parents, ne disparaisse, le Maire propose de diminuer le montant du loyer mensuel et de bloquer celui-ci sur une période à déterminer.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention,

- Décide de ramener le montant du loyer mensuel à 500 € et cela sur une période de 24 mois à compter du 01 juillet 2019. Par contre, l'acompte mensuel sur charge, actuellement fixé à 50 € sera maintenu et révisé chaque année le 01 janvier en fonction des dépenses réelles (décompte des charges établi chaque fin d'année).
- Demande que l'association transmette le bilan financier de l'année 2018.

- Charge le Maire de notifier cette décision aux intéressées.

D) Forêt communal : travaux sylvicoles

Le Maire soumet au Conseil le devis établi par l'ONF concernant les travaux sylvicoles pour un coût de 805.36 € HT. Ces travaux consistent au dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ce devis et autorise le Maire à le signer.

E) Association : demande de subvention

Le Maire donne lecture de la lettre du 01 avril 2019 adressée par l'Association des Enfants du charbon sollicitant une aide financière.

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'allouer la somme de 100 €.

F) MOTION DE SOUTIEN A L'ONF

Le Conseil Municipal de la Commune d'Etzling réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.

- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

G) Acquisition de terrain

Le Maire rappelle que dans sa séance du 31 mars 2017, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir les parcelles suivantes qui appartiennent aux consorts Becker :

- Section 5 n° 313 lieudit « Bilschwiese » d'une contenance de 4.93 ares
- Section 5 n° 349 lieudit « Bilschwiese » d'une contenance de 2.53 ares
- Section 9 n° 96 lieudit « Oben am ouseloch » d'une contenance de 6.76 ares
- Section 10 n° 123 lieudit « Ruchlingen » d'une contenance de 11.66 ares
- Section 12 n° 221 lieudit « Dittlinger garten » d'une contenance de 9.87 ares

Or, une des parcelles est à retirer de la vente à savoir

- Section 12 n° 221 lieudit « Dittlinger garten » d'une contenance de 9.87 ares

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de renoncer à l'acquisition de la parcelle Section 12 n° 221 lieudit « Dittlinger garten » d'une contenance de 9.87 ares.

- maintient la décision du 31 mars 2017 d'acquérir les parcelles

- Section 5 n° 313 lieudit « Bilschwiese » d'une contenance de 4.93 ares
- Section 5 n° 349 lieudit « Bilschwiese » d'une contenance de 2.53 ares
- Section 9 n° 96 lieudit « Oben am ouseloch » d'une contenance de 6.76 ares
- Section 10 n° 123 lieudit « Ruchlingen » d'une contenance de 11.66 ares

au prix de 25 l'are pour chaque terrain soit la somme totale de 647 €.

- Les frais notariaux sont pris en charge par la Commune
- Charge le Maire ou à défaut un adjoint de la signature de l'acte notarié.

H) Informations diverses

1°) Le Maire donne lecture de la lettre adressée par la Fondation du Patrimoine concernant une éventuelle adhésion de la Commune. Le montant de la cotisation est de 120 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de ne pas adhérer à la Fondation du Patrimoine.

2°) Le Maire informe les membres présents avoir pris contact avec le Tribunal Administratif de Strasbourg afin que ce dernier nomme un expert concernant le bâtiment de M. DECKER Patrick.

Le Conseil prend acte de cette information.

3°) Le Maire fait part du courrier d'information adressé par l'Office Nationale des Forêts concernant l'invasion de scolytes dans les forêts du Grand Est.

Le Conseil prend acte

4°) Le Maire fait part :

- Des remerciements de la famille DOMITAR, à l'occasion du décès du beau-père de Mme Martine DOMITAR, conseillère municipale.

- Des remerciements de la famille JEHIN, à l'occasion du décès de la belle-mère de M. JEHIN Jean-Luc
- De l'invitation de l'Harmonie Municipale de Spicheren à leur concert qui aura lieu le samedi 04 mai 2019 à la salle polyvalente de Spicheren.
- L'Association Chêne d'Or du village organise un repas le 08 mai. Les personnes intéressées pour participer au repas sont priées de prendre contact avec les responsables de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 21 heures 00.
10 délibérations numérotées de 1 à 3 H ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Mme Nicole BOUSENDORFER

Mme Joëlle LOEGEL

Mme Martine DOMITAR

Mme Doris RESCH

Mme Monique LEGUILLON

Mme Marie-Antoinette PHILIPP

M. Fabrice MEYER

M. Simon HAMM

M. Antoine PERSPICACE

M. Joseph FURGAL

M. Martial SCHWARTZ

Martial SIMON